Commune de Genolier
Conseil communal

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 SEPTEMBRE 2025
==========

La Présidente Carine Maeder ouvre la séance à 20h00.

Elle salue la présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil communal et déclare ouverte cette séance du Conseil communal de Genolier.

1. Appel

Lors de l'appel, 36 membres sont présents, 9 sont excusés : Christian Bochet, Mathieu Bondallaz, Noémie Dunand, Benoît Falleur, Andreas Friedrich, Christophe Pidoux, Kevin Saccone, Frédéric von der Weid et Pierre-Alain Zufferey.

Le quorum est atteint, chaque membre a été convoqué dans le délai prévu. Le Conseil peut donc valablement siéger.

2. Assermentation

Il n'y a pas d'assermentation

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucun changement n'étant signalé, l'ordre du jour peut être soumis au vote.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à la majorité avec deux abstentions

4. Approbation du PV de la séance du 12 juin 2025

Aucune remarque n'étant parvenue au bureau dans les 3 jours qui précèdent la séance du Conseil communal, le procès-verbal peut être soumis au vote.

Au vote le procès-verbal est accepté à la majorité avec 4 abstentions.

La présidente clôt ce point de l'ordre du jour en remerciant la secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

5. Communications de la Présidente du Conseil communal

Madame Carine Maeder

- Votations du 28 septembre 2025, 5 objets. 10 personnes engagées pour le dépouillement, y-compris le Bureau. L'institut de recherche gfs.bern, mandatée par la SSR, pour réaliser une projection sur la base des résultats des deux objets fédéraux a choisi notre Commune comme Commune de référence pour ces résultats.
- Aide au dépouillement : le Bureau recherche des personnes pour participer au dépouillement lors des votations. Chaque Conseiller peut y participer, leurs enfants majeurs également. En cas d'intérêt, contacter la secrétaire de Conseil.

- 08 mars 2026 : renouvellement des autorités communales
- 19 mars 2026 : visite du Palais fédéral (des informations suivront)

6. Communications municipales

Monsieur le Municipal Gérald Girardet

Suite à un contrôle, l'Office cantonal de la consommation demande que des travaux de mise en conformité soient entrepris dans le bâtiment de l'auberge communale, notamment sur les sols du local de la chambre froide et de l'entrée de la cuisine ainsi que dans les couloirs du sous-sol. Un délai jusqu'au 31 octobre 2025 a été accordé pour la réalisation de ces travaux, dont le coût total s'élève à CHF 25'000.- TTC. Étant donné l'urgence, la Municipalité a décidé d'utiliser cette somme en vertu de ses compétences.

Madame la Municipale Evelyne Fallet

- Le collège du Bix : les travaux avancent bien, à ce jour la rentrée scolaire est toujours prévue pour 2026. Ce collège accueillera les 5 & 6 P de Trélex, Arzier et St-Cergue. La date définitive sera annoncée en début d'année 2026.
- Le 27 septembre 2025 : Septemberfest au Bois de Chênes organisée par les Chevaliers du Bois de Chênes.
- Le 5 octobre 2025 : brocante
- Le 1er novembre 2025 : repas de la St-Martin à la Salle du Gossan
- Le 4 novembre 2025 : séance d'information au Pavillon pour présenter à la population le rôle d'un Municipal et d'un Conseiller communal. Un tout-ménage sera distribué prochainement. Un flyer à ce sujet est disponible ce soir pour les intéressés.
- Le 21 novembre 2025 : de 8h30 à 15h30, martelage, réservé aux Conseillères et Conseillers. Des informations suivront.
- Le 30 novembre 2025 : fête du sapin.
- 1'105 personnes ont téléchargé l'application CommuneApp.

Monsieur le Municipal Gregory Favre

- *Forage - bas des côtes - préavis 52/2024 :*
    - *Pour rappel : forage dans une nappe située a priori sous le bas-des-côtes. Le but est de remplacer un des captages du bas-des-côtes qui pourrait se retrouver pollué. On envisage de récupérer 120 litres/minute. Ce forage de test sera réutilisable sans modification pour le futur pompage en cas de succès.*
    - *Multiples demandes avec les services de l'état, de l'archéologie à la forêt, en passant par les eaux. Ceci est susceptible d'augmenter la somme initialement estimée. Accord final reçu.*
    - *Forage probablement dès la mi-d'octobre.*

- *Les travaux de la liaison de secours avec Givrins ont débuté le 15 septembre 2025. La durée des travaux est estimée à deux mois au maximum.*
- *Travaux de réfection des cuves de la station du Montant : début des interventions prévu au début novembre 2025, avec une fin estimée en avril 2026. Au passage, on note une grande implication de l'équipe d'entretien, et en l'occurrence nos employés de la voirie qui ont permis de maintenir la station en fonctionnement alors que nous avions une turbidité record suite aux précipitations intenses après une période de sécheresse. Ils ont accompli l'équivalent d'un*

200% sur une semaine et permis d'éviter l'arrêt de la station qui aurait entraîné une restriction abrupte et sévère et des coûts énormes en pompage depuis le lac.

Eaudici – Cézille :

- *Démarrage des travaux de prospection - distribution d'un flyer pour remémorer le projet, mais en très résumé, il s'agit d'exploiter une nappe phréatique profonde, que l'on remplirait lorsque le Montant a un débit très élevé. Cela augmenterait massivement la sécurité d'alimentation, et permettrait également de garantir un débit minimum au Montant même si la source tarit.*
- *Rencontre, en présence de toutes les parties, avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), mandatée par le tribunal administratif cantonal pour évaluer les risques d'atteinte du projet sur la nature. On attend un rapport dans 4-5 mois.*

- *Finances : Démission de M. Nicolas Klun au 30.9.2025. En absence maladie depuis mi-mai. La tenue de la bourse a été un peu complexe sur cette durée, mais nous avons réussi à garder le cap grâce à nos deux boursières ad intérim de choc : Lilianne Trombert, ancienne boursière de Givrins, et Salima Osmani, notre propre ancienne boursière. Recrutement en cours, premiers dossiers arrivés.*

- *Demande de Samuel Schmid au conseil de juin 2025 : qu'en est-il des remboursements de l'impôt anticipé ? Réponse : cela a été fait en début d'année, on le fait tous les 3 ans.*

Monsieur le Municipal Pascal Colombo

***APEC** (traitement des eaux usées)*

Le 27 août 2025, le CI de l'APEC a accepté le préavis n° 17, relatif à un investissement de CHF 92'165'000.-, pour la construction de la nouvelle STEP au Lavasson.
Le budget de l'APEC sera présenté le 9 octobre 2025 et en cas d'acceptation, ce qui ne fait aucun doute, le financement sera définitivement accepté.
Le budget de chaque Commune membre, sera impacté par une forte augmentation de sa participation, essentiellement due aux charges d'intérêts et d'amortissements de la nouvelle construction mais également aux charges d'exploitation car il sera nécessaire d'engager une, voire deux personnes supplémentaires.
En ce qui concerne notre Commune, l'impact s'élève à CHF 125'000.- par année (sur une augmentation totale pour les membres, de CHF 2'440'000.-).
S'agissant d'un compte affecté, notre budget devra inclure une augmentation de la taxe Equivalent-Ménage et passera de CHF 120.- actuellement à CHF 210.-.

Situation financière du chantier de la Gare 5

Nous avons procédé à des améliorations de divers aspects de la construction qui engendrent des coûts supplémentaires, soit : CHF 30'000.- pour la géothermie, comme déjà annoncé lors des précédentes séances, mais également CHF 28'000.- pour la transformation et l'aménagement du carnotzet en buanderie pour l'appartement de l'annexe et l'installation d'un rafraichissement passif appelé « géo-cooling » pour tous les appartements et la pharmacie. Ces installations rendront plus confortables les locaux concernés en prévision du réchauffement climatique. Ces deux investissements complémentaires valorisent nos investissements dans ce bâtiment. Et enfin, CHF 15'000.- concernant divers dépassements

de CFC parfois compensés par d'autres CFC dont les prix sont plus bas. Le total est de CHF 73'000.- soit 3,4 % du préavis accepté de CHF 2'100'000.-.
À relever qu'en majorant les loyers de CHF 50.-, nous maintenons le rendement cible à 3,5 %, ce qui est un élément important. La fin du chantier est prévue pour la fin de l'été prochain.

Quartier de la Brégentenaz

Lors du dernier Conseil communal, je vous avais informé que suite au concours, 13 dossiers nous étaient parvenus. Depuis, le jury s'est réuni en se basant sur les critères initiaux suivants :

- *Qualité de l'équipe*
- *Compréhension de la problématique et motivation*
- *Référence et expérience*

Les 4 bureaux retenus sont les suivants :

- *Lacroix Chessex + l'Atelier ADR à Genève*
- *Pont 12 Architectes + Approche SA à Chavanne-près-Renens*
- *Sergison Bates Architekten + Forster Paysages à Zurich*
- *Tribu Architecture SA + Echo Atelier paysage et territoires SA à Lausanne*

Chaque bureau d'architectes a contacté un bureau de paysagistes pour présenter le projet. Ces bureaux ont 7 mois pour soumettre leurs projets.

Prochaines étapes :

- *Le 7 octobre, un dialogue intermédiaire aura lieu ici-même, avec les présentations et les questions des quatre bureaux concernés entre ces bureaux et les membres du jury.*
- *Le retour définitif des projets finalisés est prévu pour le 3 février 2026.*

Jumelage

Lors d'un tournoi de pétanque à Genolier, la Boule Joyeuse a invité une équipe de boulistes de Charmes-sur-Rhône avec qui elle a lié des relations depuis plusieurs années.
À cette occasion, nous avons rencontré le maire de cette commune française d'environ 3'200 habitants, située en Ardèche. Ce dernier a remis de manière officielle à la Municipalité, une demande de jumelage avec notre Commune.
Renseignements pris, mis à part une charte à établir, aucun protocole et aucune autorisation ne doivent être établis. Toutefois et pour que cela ait un sens, il faut prévoir diverses activités (sportive, culturelle, gastronomique, etc.) sur le moyen/long terme. Dans ce contexte, la Municipalité souhaite former un groupe de travail d'environ 10 personnes composé de 5 Conseillers communaux et de 5 citoyens bénévoles, motivés pour imaginer ces activités.
À la fin de cette séance, merci aux personnes intéressées de venir vers moi.

Monsieur le Syndic André Darmon

Le personnel :

- Nouveau concierge : M. Paulo Do Amaral, dont les retours depuis ses débuts sont très positifs.

- Police des constructions : Mme Carole Morina. Son travail est très apprécié. Elle soulage le Municipal des bâtiments ainsi que le greffe.
- Boursier : La Municipalité a lancé le processus de recrutement.
- Avant la fin de la législature, la Municipalité va proposer de revoir le règlement du personnel. Mme Fallet s'en occupera en collaboration avec les autres membres de la Municipalité afin de l'adapter au goût du jour.

Les routes :

- La route du Muids : les travaux sont terminés. Il reste un radar à poser (normalement la semaine prochaine). Retours très positifs des personnes empruntant ce trottoir.
- Sus-Châtel : les travaux de la route et des trottoirs sont terminés. Il ne reste que les marquages à faire d'ici le début octobre. Un totem a été commandé pour l'entrée du quartier. Il reste encore quelques petits travaux d'aménagement à exécuter. Une des capes de vannes, au n° 18 de la route de Châtel, a disparu sous le goudron. Il va falloir rouvrir la route pour la récupérer car il s'agit d'un élément de la vanne principale.
- Voie verte Genolier-Givrins : toujours en attente suite aux problèmes engendrés par l'aiguillage du NStCM qui prend beaucoup de place et qui empêche le passage initialement envisagé pour la voie verte. Une nouvelle évaluation sera faite à la fin des travaux. Si aucune solution technique n'est possible, il faudra qu'elle passe par la route de Givrins en modifiant le croisement sur la route de Trélex.
- Route de Duillier : étude de la mise en place d'une piste cyclable reliant Genolier à Nyon. Les travaux commenceront d'abord par le tronçon Duillier-Nyon. Dès 2032, le tronçon Genolier-Duillier pourrait être entrepris. Le travail est colossal, deux ingénieurs ont été engagés pour les travaux. Les budgets du préavis ont légèrement été dépassés, cependant, une fois les subventions reçues, cela devrait représenter approximativement CHF 1'000.- supplémentaires pour notre Commune. L'excès est lié au carrefour de Mimorey, où une multitude de variantes ont été analysées en raison de la complexité de la situation à cet endroit. Le choix de l'option sélectionnée n'a pas encore été arrêté. En résumé, le parcours se trouvera sur la droite en montant. Un souci de priorité se pose au carrefour de Mimorey en raison de la route cantonale. En principe, la route cantonale devrait avoir la priorité, mais la Municipalité insiste pour que Nyon-Genolier en bénéficie. Ensuite, le tracé se poursuivra jusqu'au virage en S, il y aura une emprise sur le talus face à la villa Bottinelli, puis il continuera en direction du cimetière. Au niveau de l'îlot du bas, une entrée sera prévue pour les cyclistes qui descendent, car ils emprunteront la route normale jusque-là. Ceux qui montent pourront atteindre l'entrée du parking de la Brégentenaz. Cette piste sera partagée avec les piétons.
- Eclairage des passages piétons : quelques lampes ont déjà été posées. Suite à une erreur de livraison, les suivantes seront posées d'ici le mois d'octobre.
- Les forêts : le prix du bois est actuellement favorable. Il reste encore beaucoup de bois « bostryché » que l'on peut observer sur les alpages et sur les hauts du Jura. Les chaleurs du mois d'août ont favorisé leur développement. Notre région n'est malgré tout pas trop touchée par rapport à la Valée de Joux, mais quand même ! La priorité de l'exploitation est d'essayer de contrôler la situation, mais ce n'est pas évident. Grâce à la construction de l'école du Bix, 500 m3 de notre bois y seront intégrés, 400 m3 seront fournis par Arzier-le Muids et entre 100 et 150 m3 par La Colline. Les arbres ont déjà été abattus. Il s'agira essentiellement de bois à bostryches, appelé bois bleu, car l'effet visuel aura une légère teinte bleutée.
- Les cours d'eau : la mise à ciel ouvert du ruisseau La Joy, dont le préavis a été voté et accepté, est en cours (mise à l'enquête en ce moment). La fin des travaux est espérée pour la fin de l'année.
- Le pont de l'Oujon : sur les CHF 17'000.- de travaux, la Commune a reçu une promesse de subsides CHF 9'000.-.
- L'ORPC : tout fonctionne bien maintenant. Le climat s'est apaisé avec la prise de fonction du nouveau commandant. La première étape de la rénovation du CEP Prangins (Centre d'engagement Prangins) est achevée et dans les limites budgétaires. Un crédit d'études de CHF 67'000.- a été voté pour la deuxième étape.

Monsieur Darmon informe que la Municipalité n'aura pas de sujets à présenter à la séance prévue au mois d'octobre et laisse le choix au Conseil communal de décider s'il maintient ou annule cette séance du 30 octobre 2025.

Madame Maeder informe que les flyers concernant la présentation à la population du rôle d'un Municipal et d'un Conseiller communal ne seront pas distribués mais seront disponibles sur la table au fond de la salle et que les intéressés pourront se servir librement.

7. Dépôt et examen du préavis 69/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 63'972.- TTC destinée aux travaux prioritaires de réparation des collecteurs et regards publics à la Route de Duillier

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Madame Karine Kalcic et de celles de la Commission des eaux et égouts par Monsieur Glenn Geissmann, qui proposent de l'accepter.

Madame Maeder informe qu'elle a reçu la récusation de M. Sollberger, tant pour la discussion que pour le vote.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 69/2025 :

Monsieur Raphaël Macheret remercie tout d'abord le Municipal en charge pour la qualité du préavis. Il a néanmoins 3 questions : Est-ce que les travaux nécessiteront une coupure d'eau ? Si le préavis est accepté ce soir, est-ce que la date des travaux est déjà prévue ? Et si oui, quelle sera la durée des travaux ?

Monsieur Pascal Colombo répond qu'il n'y aura en principe pas de coupures d'eau, en tout cas pas sur une journée entière, mais peut-être à certains courts moments. Les travaux seront exécutés le plus rapidement possible. Il précise qu'il attend le feu vert du Conseil pour faire intervenir les deux entreprises mandatées. L'état des canalisations nécessite urgemment une intervention. La durée des travaux devrait être d'un mois ou un mois et demi.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 69/2025 est accepté à l'unanimité.

8. Dépôt et examen du préavis 70/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 38'800.- TTC destinée à la mise en place d'une barrière d'accès avec badge au Centre de tri

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et de celles de la Commission des finances par Madame Karine Kalcic, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 70/2025 :

Monsieur Daniel Tissot se dit déçu de la Commission des finances et se demande si le montant proposé est trop bas, car lorsque les montants sont élevés, les projets sont tout de suite acceptés. Il poursuit en disant qu'il vit dans le village depuis très longtemps, qu'il côtoie beaucoup de monde et qu'il voit beaucoup de personnes au centre de tri qui ne sont pas de la Commune. Il n'est pas d'accord de payer pour ces gens-là. Il se demande alors si la Commune est assez riche pour payer pour les déchets de contribuables d'autres Communes. Il a peur que plus tard on se dise :

« On aurait dû ! ». Certaines personnes viennent chez nous, car dans leur déchetterie ils ont les pieds dans la boue. Il mentionne encore une fois qu'il est déçu par le préavis défavorable de la Commission des finances par rapport à ce petit montant alors que pour des projets de millions de francs elle accepte en général, sans réfléchir.

Madame Charline Daujat croit savoir qu'à Bassins, il existe un système de badge. Elle demande si au niveau de la Municipalité de Bassins, ils ont eu des retours, positifs ou négatifs, si les gens de la Commune se sentent bloqués parce qu'ils ont oublié leur badge à la maison ou est-ce que le système leur convient ?

Monsieur Pascal Colombo répond que d'après les retours, les gens ne sont pas très contents mais parce que le système est un peu différent de celui qui est proposé pour la Commune de Genolier. À Bassins, il y a également un système de pesage qui complique passablement les choses pour les citoyens. Il est donc difficile de comparer les deux systèmes. Ce que la Commune de Genolier propose fait suite aux remarques et aux préoccupations de pas mal d'habitants. Le système de badge peut être comparé à un système d'abonnement. Par exemple, si vous n'avez pas votre abonnement sur vous pour aller voir un match, vous ne pouvez pas entrer. Ceci est un bon moyen de contrôle. Aujourd'hui, la Commune fonctionne avec un système de macarons distribués au début de chaque législature à tous les ménages, très souvent plusieurs par ménage. Il poursuit en disant qu'en observant les voitures au centre de tri, seule une voiture sur trois (et encore…) affiche son macaron. Il pense qu'au niveau de la Municipalité, il y a deux solutions : soit elle dit c'est égal, on ne va pas impacter 100% des utilisateurs ou soit elle prend ses responsabilités et se dit qu'elle doit faire quelque chose. Il annonce un élément supplémentaire récent qu'il n'avait malheureusement pas présenté à la Commission des finances au moment des discussions. Il explique avoir cherché sur internet, les personnes demandant l'itinéraire du centre de tri de Genolier : juillet 77 demandes, avril 51 demandes, mai 59 demandes. Il trouve ce résultat étonnant. Il termine en disant que selon une statistique, Genolier paierait environ CHF 10'000.- par année pour d'autres personnes.

Monsieur Sébastien Beuchat informe qu'il y a une autre manière d'approcher le pourcentage puisque toutes les Communes du canton de Vaud calculent le pourcentage de leurs déchets par rapport à leur population. Il aurait voulu savoir si la Commune de Genolier se situe à un niveau plus élevé de déchets par rapport aux autres Communes. Il pense que le système proposé est un peu lourd, car chaque citoyen doit passer au contrôle des habitants pour effectuer un versement de CHF 20.- pour acquérir le badge… alors que de toute façon, tous les citoyens de la Commune y ont droit. Il pense que la Municipalité aurait pu trouver un système ou les badges auraient été tout simplement distribués à tous les citoyens.

Monsieur Pascal Colombo pense que si l'on veut mettre en place quelque chose qui touche 100% des utilisateurs, il est primordial en premier lieu de beaucoup communiquer. Ensuite il faut essayer de simplifier la distribution. Il a été décidé récemment que pour simplifier, la distribution se fera par courrier. Chaque habitant recevra un badge référencé dans un système. Lorsque l'habitant quittera la Commune, son badge sera désactivé. Le nouvel habitant qui doit de toute façon passer au contrôle des habitants recevra un badge qui sera activé.

Monsieur Raphaël Macheret a également exprimé une certaine déception vis-à-vis de la Commission des finances qui s'exprime sur un sujet autre que celui des finances. Il demande si la Municipalité s'est penchée sur la solution de reconnaissance de plaques d'immatriculation. C'est une idée qui s'avère extrêmement efficace à la fois à la clinique et également aux péages autoroutiers. Ceci éviterait la gestion de badges pour les familles. Les plaques sont nominatives. Si une personne change de véhicule, les plaques d'immatriculation resteront les mêmes. Il imagine que ce serait un investissement plus coûteux au départ mais qui éviterait beaucoup de travail au greffe.

Monsieur Pascal Colombo informe que l'UBS de la Praille a ce système de reconnaissance de plaques d'immatriculation. Après renseignements pris par téléphone, le coût s'élèverait à

CHF 150'000 ou CHF 160’000.- suivant le fournisseur. À part cela, il suffit que la plaque avant soit un peu voilée, pour une raison ou pour une autre et le système ne peut pas lire le numéro ; il faut alors sonner et un gardien doit se déplacer…, ces propos lui ont été rapportés par des utilisateurs de ce système. Il conçoit par contre que ce serait hyper pratique mais c’est très cher. L’amortissement, même basé sur 15% prendrait des années.

Monsieur David Vez mentionne que ce weekend il a aidé au déménagement d’un ami à Begnins et qu’ils se sont rendus à la déchetterie de Gland qui utilise un système de badges. Cet ami a reçu ce badge d’un collègue de Gland qui lui, a déclaré le siens perdu et s’est vu s’en attribuer un deuxième. Il aimerait savoir comment la Municipalité envisage d’éviter ce problème et si elle a pensé à un système qui répertorierait les cartes.

Monsieur Pascal Colombo répond que celui qui perd sa carte et qui l’annonce à la Commune, elle sera automatiquement désactivée. Concernant celui qui donne sa carte à quelqu’un d’autre, il n’y a pas de moyens de contrôle. Mais chaque carte annoncée perdue ou lorsque qu’un habitant quitte la Commune, elle est désactivée. Il précise à cet instant que les badges sont distribués par famille et non pas par habitant. Une famille ne peut pas posséder plusieurs cartes.

Monsieur Peter Zaugg demande, par rapport au positionnement prévu de la barrière, si quelqu’un ne peut pas la passer, s’il y a une sortie secondaire prévue pour ne pas bloquer l’entrée ?

Monsieur Pascal Colombo répond que l’entrée se fera comme actuellement et qu’il y aura de nouvelles signalisations, des limitations de vitesse, un stop, etc… À la hauteur du dernier container situé sur la gauche, il y aura une borne d’enregistrement. La barrière se trouvera dans la montée, un peu plus loin. Si pour une raison ou pour une autre, la barrière ne s’ouvrait pas, l’automobiliste empruntera l’ancienne entrée comme porte de sortie.

Madame Chloé Barthelemy demande si, avant de passer à un système coûteux, ils avaient essayé de driller les surveillants pour qu’ils fassent des contrôles de macarons et s’ils avaient fait des contrôles aléatoires, car depuis qu’elle habite le village, on ne lui a jamais demandé son macaron. Elle pense que de temps en temps, ils auraient le temps de contrôler les camionnettes ou les personnes qu’ils ne connaissent pas ou qu’ils estiment ne pas appartenir à la population du village.

Monsieur André Darmon aurait bien sûr préféré pouvoir demander aux surveillants d’effectuer ces contrôles, cependant il faut bien se rendre compte que bien des fois lorsqu’ils demandent un macaron ou qu’ils font des remarques, ils se font insulter, voire même agresser physiquement. Ce système permettra de déshumaniser le contrôle. Et cela permettra aux intendants de poursuivre leur travail sereinement car ce n’est pas leur rôle de faire la police. Ils ne sont pas formés pour ce type de travail, ils sont là pour contrôler dans quelles bennes les différents déchets doivent être déposés. Ils n’ont pas de registres des habitants pour savoir qui est du village. Ils peuvent simplement vérifier les mètres cubes et affirmer que le volume est trop important, par exemple si une fourgonnette chargée arrive ou même deux consécutivement. Cependant, même dans ces cas, ils subissent des insultes. Il pense que le système pourrait également s’étendre aux éco-points plus tard.

Monsieur Cédric Girardet remercie Monsieur Darmon d’avoir abordé la question humaine car comme indiqué dans le préavis, la situation actuelle engendre des conflits. Lorsqu’il se rend au centre de tri, il s’attend à trouver un endroit agréable et efficace surtout, avec des personnes qui sont là pour répondre à ses questions. La solution proposée correspond certainement aussi à une demande des intendants qui se sentent agressés. Cette solution est simple et pas coûteuse et éliminera toute source de conflits. Il soutient donc cette initiative, même s’il n’est pas fan des intendants de la déchetterie, mais au moins les choses seront claires : Si je n’ai pas mon badge, je n’entre pas dans le centre de tri.

Monsieur Matthieu Balmer répond du point de vue de la Commission des finances suite aux remarques de certaines personnes qui ne comprennent pas l'opposition. Si elle n'était pas claire, il précise que d'un point de vue financier le préavis ne tenait pas la route. On ne peut pas estimer, sur aucune base, un impact financier. Il n'est pas possible de dire avoir vu quatre personnes et de rapporter cela en pourcentage de la somme totale du tri des déchets sur l'année pour la Commune, cela n'a aucun fondement. Ce n'est pas un reproche mais une constatation. De ce point de vue-là, la Commission n'était pas à même de dire le pourcentage d'économie avec cette solution. Il aimerait préciser qu'à la suite d'une discussion très constructive, ils ont compris que l'impact des coûts excessifs ne venait pas vraiment du centre de tri mais des éco-points qui sont deux lieux non surveillés et sans présence humaine. La Commission trouvait dommage de faire de grandes dépenses basées sur des estimations tirées de statistiques supposées, en investissant dans un endroit où il y a déjà un capital humain qui fait en quelque sorte barrière ; on ne dépose pas n'importe quoi au centre de tri alors que les rapports obtenus de la Municipalité, par rapport aux incivilités, venaient des éco-points. Ces éco-points seraient probablement faciles à sécuriser avec un badge. Puisqu'il n'y a personne, on éviterait des dépôts sauvages. La Commission avait beaucoup de peine à s'enthousiasmer alors que le fond est tout à fait juste, ils sont conscients qu'il y a un problème, ils ne le nient pas, mais mathématiquement, ils ne pouvaient pas dire oui ça fait du sens. Ils ont essayé de faire un rapport qui ouvrirait la discussion, mais qui n'était en aucun cas frontal par rapport à la Municipalité. Les échanges ont d'ailleurs été très constructifs. Il précise qu'ils n'ont pas fait n'importe quoi non plus et que s'ils s'étaient tenus strictement à l'aspect financier, ils n'auraient écrit qu'une ligne : on ne peut pas se prononcer sur ce préavis.

Monsieur Geoffrey Geissmann demande si le système était installé au centre de tri, est-ce que les éco-points pourraient être équipés d'un système compatible avec celui du centre de tri.

Monsieur Pascal Colombo pense que ça devrait être possible. Il lui semble que la Commune de Founex, mais il n'est pas sûr, a un centre de tri équipé d'un système de badge qui fonctionne également pour les moloks extérieurs. Il rebondit ensuite sur la remarque de Monsieur Balmer en disant que ce n'est pas une idée qui est arrivée comme ça. Ça fait quatre ans et demi qu'il est à la Municipalité, il a fait trois séances avec les collaborateurs du centre de tri, qu'il les apprécie ou pas ce n'est pas la question, en leur disant : « Vous devez faire ce travail de contrôle ». Les séances avaient lieu le vendredi, le samedi après-midi il recevait déjà des téléphones des intendants qui se plaignaient de se faire insulter, d'entendre des remarques du genre « c'est grâce à moi que tu es payé », etc. Pour essayer d'améliorer la communication, un des employés a été envoyé à un cours à Yverdon pour lui apprendre la diplomatie avec les citoyens. Comme partout, il y a des personnes respectueuses et d'autres qui ne le sont pas. L'idée n'est pas de perdre nos collaborateurs, car il n'est pas facile d'en trouver d'autres. Ces postes demandent beaucoup de disponibilité et ne sont pas particulièrement bien rémunérés. Ce n'est pas que pour eux que la Municipalité a lancé ce projet. Elle reçoit en effet tous les mois des réclamations des centres de récupération des déchets parce que dans certaines bennes il y a des appareils électriques qui ne devraient pas y être, etc. Les employés ne peuvent pas être partout. Peut-être, oui, de temps en temps certains prennent une pause, mais ils ne peuvent pas contrôler les habitants, contrôler les bennes, etc. Dès qu'il y a un effort à fournir ou un changement dans les habitudes, ça bouscule ! Au début, la barrière sera laissée ouverte pendant un certain temps pour que les gens voient ce qui les attend. La Municipalité enverra le plus possible de communiqués. Il y aura parfois peut-être des pannes, ça reste de la mécanique… Mais la Municipalité va faire tout ce qu'elle peut pour que ça marche.

Madame Patrizia Webb souligne les propos de M. Balmer et d'après ce qui a été rapporté, le problème semble plutôt venir des éco-points. Elle se demande s'il n'était pas préférable d'équiper de badges d'abord les éco-points puisqu'ils ne sont pas surveillés et ensuite d'analyser le résultat ? Elle demande également s'il n'avait pas été question de caméras à un moment donné.

Monsieur André Darmon reconnaît que l'argument est bon, mais il souligne qu'il ne faudrait pas que certains individus préfèrent abandonner leurs déchets dans les bois ou ailleurs plutôt qu'aux

éco-points. Une caméra factice avait été posée et il reconnaît qu'une caméra pourrait avoir un effet dissuasif. Au centre de tri, il a tenté de réaliser un contrôle de plaques. Il s'est avéré que la personne avec des plaques genevoises était la fille d'une résidente de Genolier qui venait aider sa mère âgée pour transporter ses déchets. Il a aussi aperçu une fourgonnette avec des plaques d'immatriculation françaises, mais le conducteur résidait lui aussi à Genolier... Un autre cas concerne un individu résidant dans le hameau situé juste au-dessus du centre de tri, qui a sollicité la possibilité d'éliminer ses déchets à Genolier. La Municipalité a retourné la question à la Commune d'Arzier en précisant qu'elle acceptait la demande pour autant que la taxe d'ordures soit encaissée à Genolier. Arzier a refusé, mais il est assez certain que cette personne continuera à venir à Genolier. Le badge règlerait ces problèmes.

Madame Roberta Genini se demande si d'équiper le centre de tri de badges ne va pas inciter les non-ayant droit à se replier sur les éco-points ou à effectuer des dépôts sauvages.

Monsieur Pascal Colombo admet que c'est un risque, qu'il y aura toujours des personnes qui ne respectent pas la loi, quoi qu'ils fassent. Si une limitation de vitesse est de 30 à l'heure, il y en aura toujours qui rouleront à 60 ! Ce que la Municipalité veut, c'est faire les choses bien et limiter ces risques. Cette semaine encore, une voiture avec des plaques françaises a déposé des sacs d'ordures dans la forêt. Un citoyen du village a pris une photo. La Municipalité va agir, mais dans ce cas, ce n'est pas simple. Il répète qu'il faut agir maintenant et qu'on ne peut pas laisser les choses continuer ainsi. …il ne sera jamais admis que quelqu'un dise : « Je n'avais pas mon badge, alors j'ai déposé mes déchets dans la forêt » !

Madame Marie Patrik se demande si au lieu des discussions très constructives de part et d'autre, pour essayer d'avancer, car de refuser le préavis ne servirait à rien, s'il y a la possibilité d'amender ou de retirer le préavis pour le retravailler.

Madame Carine Maeder répond qu'il s'agit d'une compétence municipale et qu'il n'est pas possible d'amender le préavis. Seul le montant se trouvant dans la conclusion pourrait être amendé. La décision de retrait appartient à la Municipalité.

Monsieur Pascal Colombo revient sur les statistiques toutes aussi aléatoires que celles qu'il a données tout à l'heure, car il ne voit pas quel autre moyen il aurait. Il lui a été rapporté qu'à Gland, il y avait des Sécuritas. Il ne pense pas que ce soit une solution pour Genolier. Il faudrait faire un essai pendant un ou deux mois pour avoir des statistiques qui ne seraient d'ailleurs pas justes non plus. Par contre, envisager une solution qui ne dépendrait pas de l'acceptation ou du refus du préavis de ce soir serait une bonne chose pour les éco-points. Il faudrait vérifier s'il est possible d'adapter le même badge, mais cela ferait l'objet d'un autre préavis bien distinct de celui de ce soir.

Monsieur Daniel Tissot pense qu'il ne s'agit que d'un changement d'habitudes ! La personne qui arrivera devant l'automate et qui n'aura pas son badge va s'énerver la première fois et sans doute ne pas l'oublier la fois suivante ! Trouver des excuses et dire que des déchets seront déposés sauvagement, oui, mais il y en a déjà. Il rapporte qu'il a visité une déchetterie du pied du Jura, équipée de caméras et dont la barrière s'ouvre avec une télécommande. Le samedi, un Municipal ou un surveillant observe sur des écrans. Une personne avait prêté sa télécommande à une connaissance qui déménageait ; celle-ci est arrivée avec sa grosse camionnette. Le Municipal a vérifié les plaques, est allé vers l'individu et lui a fait payer le prix de la benne. Le citoyen qui a prêté son badge a été amendé. Autre exemple, sa fille va à une déchetterie sur la Côte. Ils doivent payer pour les déchets verts, ils sont pesés. Cela mis à part, il trouve que l'idée de la Municipalité, de commencer par équiper le centre de tri est très bonne car là il y aura des personnes en cas de panne. Dans les éco-points, il n'y aurait personne et les gens abandonneront leurs déchets devant l'entrée. Il pense qu'il faut laisser la Municipalité aller au bout de son projet. Il propose de laisser poser cette barrière, d'utiliser ces badges et de changer nos habitudes. Il est désolé pour la Commission des finances mais il est pour l'acceptation de ce préavis.

Monsieur Thierry Stäger remercie la Commission des finances, il trouve que leur rapport est très bon, qu'il y a un joli travail de réflexion. Il trouve que la Municipalité commence avec la solution la plus complexe. Le village a toujours vécu ainsi jusqu'à aujourd'hui. L'important est que les déchets soient triés correctement et que l'accès ne soit pas trop compliqué. L'estimation d'économie n'étant pas exacte, il se demande s'il n'était pas préférable dans un premier temps de mieux communiquer, de commencer par étapes et si le problème perdure et ne peut être résolu, alors il faudrait aller de l'avant. Il a l'impression que les étapes intermédiaires plus légères sont laissées de côté et des solutions drastiques sont prises trop rapidement. Personnellement, il soutient la Commission des finances et la remercie encore pour son travail.

Monsieur Pascal Colombo confie qu'il n'a pas l'historique de l'utilisation des déchetteries et centres de tri de Genolier. Il pense que la communication a été claire. Il répète que l'idée de cette barrière n'est pas pour embêter les gens, mais pour empêcher l'accès aux personnes qui n'ont pas le droit d'y venir. Ces personnes donnent du travail supplémentaire, ils font perdre du temps aux citoyens et ils coûtent de l'argent à la Commune. On ne peut pas simplement communiquer, faire des tous ménages… Il rappelle que seuls les habitants de Genolier ont le droit de s'y rendre parce qu'ils habitent la Commune. Il demande s'il faut alors aussi communiquer dans le département de l'Ain ou aux habitants du pays de Gex ? Il rappelle que la Municipalité n'est pas passée de rien à tout. Son prédécesseur avait par exemple eu une très bonne idée qui a été d'ouvrir un container où il était possible de déposer des sacs taxés. Ce container était disponible uniquement pour les cas d'urgence, par exemple, un départ en vacances avant le passage du camion-poubelle. Aujourd'hui, cette benne déborde de tous côtés. Il va falloir alors mettre une clé et les personnes qui en auront besoin devront demander la clé ! Soit on laisse faire, on envoie deux ou trois fois par année : nous vous rappelons que… Ce n'est pas la vision de la Municipalité. Elle doit prendre ses responsabilités, les propositions ne sont parfois pas les plus attractives mais elle veut agir. Ensuite, c'est le Conseil qui décide.

Monsieur Thierry Stäger dit qu'il n'a jamais été contrôlé !

Monsieur Gérald Girardet pense que c'est parce que les intendants le connaissent.

Monsieur Maxime Dunand pense que lors de très forte affluence, notamment le samedi, cette barrière risque de créer des bouchons sur la route cantonale qui est extrêmement fréquentée et où les automobilistes roulent très vite. Il a vu des situations de dépassement très dangereuses. Il est outré que des gens puissent abandonner leurs déchets sur notre territoire mais n'est pas convaincu de la solution de la barrière dans sa totalité, notamment à cause de l'emplacement géographique. Cet aspect sécuritaire lui pose un problème.

Monsieur Pascal Colombo ne pense pas qu'à ce niveau il y aura d'énormes changements. Avec la nouvelle entrée, il est rare qu'il y ait des bouchons sur la route cantonale. Le fait de sortir son badge, de badger et d'avancer prend 7 secondes. Il ne pense pas qu'en cas de grandes affluences qui sont généralement après Noël ou Nouvel an, il y aurait une différence. De toute façon, si toutes les places en haut sont occupées, les voitures attendent dans la montée et les autres font la queue derrière, la barrière ne changera pas quoi que ce soit à ce niveau-là.

Monsieur Martin Schläpfer se demande si les déchets déposés hors des bennes sont dus aux bennes qui sont pleines.

Monsieur André Darmon répond qu'il arrive parfois que les bennes soient pleines. La plupart du temps le problème se pose après les jours de fête. Les citoyens arrivent avec tous leurs cartons qu'ils déposent n'importe comment. Il est arrivé que des personnes déposent des barbecues, des fours… qui n'ont rien à faire dans un éco-point. Parfois il s'agit de plastique, car il n'y a pas de récupération de plastique aux éco-points ou de contenants quelconque. Ce genre de déchets donne du travail supplémentaire au personnel de la voirie.

Monsieur Richard Cuenoud soutient à 100 % le projet de la Municipalité. Il trouve qu'il faut règlementer le passage au centre de tri et donner accès uniquement aux personnes qui y ont droit.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 70/2025 est accepté par 16 oui, 14 non et 5 abstentions (la présidente n'a pas voté).

Monsieur André Darmon remercie la Commission des finances pour les très bonnes discussions. La Municipalité avait finalement presque hésité à proposer ce préavis. Il remercie également Madame Fallet qui a insisté pour que le projet soit présenté afin d'entendre les arguments et avis du Conseil. Il félicite également le Conseil de ne pas avoir demandé le vote à bulletin secret, il considère que c'est ça le courage politique.

9. Dépôt et examen du préavis 71/2025

Concernant une demande de crédit de CHF 28'400.- TTC destinée à la refonte du site internet officiel communal

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Madame Karine Kalcic et de celles de la Commission de l'administration générale par Madame Patrizia Webb, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 71/2025 :

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 71/2025 est accepté à la majorité avec 2 abstentions

10. Dépôt et examen du préavis 72/2025

concernant la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et de celles de la Commission des finances par Monsieur Mathieu Balmer, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 72/2025 :

La parole n'étant pas demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 72/2025 est accepté à l'unanimité

11. Dépôt et examen du préavis 73/2025

Concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2026

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon et de celles de la Commission des finances par Madame Roberta Genini, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 73/2025 :

Monsieur Cédric Girardet : « *52 ct, voici notre taux actuel.*

Le préavis mentionne qu'avec ce taux, nous restons "compétitifs" dans le district de Nyon. Mais après une rapide étude comparative sur les 300 communes du canton de Vaud, seules 2 communes sont meilleur marché que nous : Eclépens et Coinsins. Nous sommes donc bien plus que compétitifs, nous sommes pratiquement les meilleurs marchés.
(Pour référence, les taux chez nos voisins sont, Arzier – 64 ct, Givrins – 67 ct, Trélex – 55 ct, Duillier – 66ct, Begnins – 62 ct).
Pour rappel, 1 ct d'impôt, à Genolier, représente, grosso-modo, après déductions cantonales, environ CHF 55'000.- net pour notre Commune.
Je ne veux pas faire ici une liste spécifique et je n'ai pas de demande particulière, mais avec CHF 55'000.- on peut en faire des choses, que ce soit pour la culture, pour le social, pour les sociétés locales ou simplement pour embellir le village.
Bref, comme je l'ai dit, ce n'est pas forcément à moi d'avoir des idées ou de créer une liste de projets "simples" et la règle est très claire, en cas de refus du préavis, le taux reste à 52 ct, mais par principe je vais le refuser car j'estime que nous n'avons pas besoin d'être sur le podium des communes les moins chères du canton… qu'1 ct d'impôt, dans ma situation personnelle, marié avec 2 enfants, représente moins de CHF 100.- et que quand bien même nous augmenterions de 2 cts, donc CHF 110'000.- net pour la Commune, nous resterions largement dans le top 10 des communes les moins chères sur les 300 du canton de Vaud.
Je n'attends pas de réponse à cette intervention, ni même de soutien, mais je voulais juste mettre en perspective quelques statistiques et offrir des pistes de réflexion pour le moyen terme. Je vous remercie de m'avoir écouté. »

Monsieur André Darmon remercie M. Girardet pour ses remarques. Il rappelle que la décision de baisser les impôts a été prise en raison du cashflow et de la fortune de la Commune, mais que le jour où il le faudra, le taux d'impôt sera adapté.

Madame Chloé Barthelemy fait également remarquer que le canton de Vaud est l'un des cantons où l'on paie le plus d'impôts et qu'elle est bien contente que dans la Commune de Genolier on n'en rajoute pas une couche !

Monsieur Gregory Favre explique que 75 % de nos impôts partent au canton. En 2024, CHF 2'567'000.- ont été investis et il restait encore CHF 318'000.- d'autofinancement. Cela reflète la capacité réelle. Il reconnaît que cette capacité a tendance à s'amenuiser avec le temps. Chaque construction (nouvelle STEP de Gland, nouveau collège du Bix…) diminue quelque peu les capacités de la Commune. Mais elle reste encore maître d'une grosse partie de son budget. Il reconnaît que si, dans le futur, de gros investissements étaient prévus, la question de l'augmentation du taux d'imposition se poserait. Emprunter CHF 1'000'000.- coûterait entre CHF 10'000.- à 15'000.-/an, ce qui serait encore faisable, mais si l'emprunt devait se monter à beaucoup plus, la réflexion devrait se faire différemment. Pour le moment il n'y a pas d'urgence et la politique de la Commune est de regarder sur trois ans comment les choses se passent.

Monsieur Martin Schläpfer pose une question sur la politique fiscale. Au point 3, il est indiqué que s'il y a un excédent important sur plusieurs années, les impôts pourraient être augmentés et inversement. Il est pour garder un taux d'impôt stable, sur plusieurs années. Mais il se demande si à force de baisser les impôts et de se retrouver une des Communes les meilleurs marchés du canton de Vaud, cela ne pourrait pas avoir comme effet d'attirer des grosses fortunes qui pourraient paradoxalement faire augmenter la recette fiscale. Il demande si cet effet a déjà été observé. Car comme il l'a compris, parfois il faut augmenter les impôts pour réduire les revenus.

Monsieur Gregory Favre explique que la Commune de Genolier a de la chance d'avoir pas mal de contribuables relativement aisés, notamment des médecins qui travaillent à la clinique et qui paient une partie de leurs impôts à Genolier. Le départ d'une de ces fortunes ne change pas la santé financière de la Commune. À l'inverse, l'année passée, il y a eu un excédent assez élevé de 2 à 3 Mio de plus qu'attendu. De ce qu'il a pu en déduire, il s'agirait des revenus d'un ou deux contribuables, mais la Commune a dû restituer le 80 % du montant au canton. Finalement, un ou

deux contribuables ne changent pas grand-chose et, heureusement, la Commune n'a pas cette dépendance.

Monsieur Martin Schläpfer demande si, sur les 5 années à venir, on pourrait observer que de par notre fiscalité très attrayante, on attire un certain type de contribuables particulièrement aisés, qui de par leur situation, rendraient les revenus encore plus excédentaires, car la logique veut qu'il faut avoir des pertes pour augmenter les impôts ?

Monsieur André Darmon fait remarquer que la Commune n'observe pas la venue de fortunes particulièrement élevées, car il n'y a pas énormément de terrains libres ou de maisons à construire dans le village. Il a plutôt l'impression que cela incite les gens de la Commune à rester à Genolier. Par rapport à la stratégie pour augmenter les impôts, c'est juste. Tant que la Commune avait, et la fortune et les revenus suffisants pour faire tourner le ménage, il n'y avait pas d'objectif de les réaugmenter. Mais dès que la Commune investira plus et qu'elle aura besoin de ces revenus, les impôts réaugmenteront. Avec la baisse d'impôt, donc moins de revenus, on a observé une diminution des montants nets sur la péréquation. Pour le moment la situation est confortable. Chaque année depuis la baisse d'impôt, il y a eu des excédents grâce à des revenus extraordinaires. Les grandes fortunes sont restées. S'il y a une augmentation d'impôt, est-ce qu'ils partiront ? Il ne pense pas, car le taux serait malgré tout toujours assez bas.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 73/2025 est accepté à la majorité avec 2 refus

12. Dépôt et examen du préavis 74/2025

Concernant une demande de financement de CHF 97'000.- TTC destinée à la modernisation de l'informatique administrative et financière

Lecture des conclusions du préavis municipal par Monsieur le Syndic André Darmon, de celles de la Commission des finances par Monsieur Eric Bocquet et de celles de la Commission de l'administration générale par Madame Patrizia Webb, qui proposent de l'accepter.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis 74/2025 :

Monsieur Nicolas Bolay précise d'entrée qu'il ne remet pas en question le préavis et qu'il le soutient. Il pose une question qui concerne la Commission de l'administration générale en lien avec le précédent préavis concernant leur séance débattue par Whats'app et leurs échanges avec la Municipalité. Il revient sur le sujet de la confidentialité des Commissions et des dangers potentiels liés à ce système. Il reconnaît que la situation était exceptionnelle pendant le covid, mais il aimerait revoir la conformité de ces séances de Commissions, visioconférence, Whats'app etc. Il ne lui semble pas qu'il y ait quoi que ce soit de mentionné dans le règlement.

Madame Carine Maeder considère que c'est une question pertinente à laquelle elle ne peut pas répondre précisément. Cependant, elle a l'impression qu'il n'existe pas de forme particulière pour les réunions de Commissions. Elles se réunissent et c'est tout. Elle posera la question à la préfecture, mais à son avis, le but est de se réunir et de pouvoir débattre. Au sujet de la confidentialité, elle doit se renseigner, mais à priori, pour elle, c'est acceptable et il n'y a pas de contre-indication à ce type de réunion.

Monsieur Nicolas Bolay demande s'il était possible d'avoir une réponse précise et si elle pouvait être portée au PV.

Madame Carine Maeder répond que ce sera fait.

Madame Patrizia Webb explique que les débats ont eu lieu sur Whats'app, en raison de la période de vacances et parce qu'ils avaient du mal à trouver une date pour se rencontrer. L'objectif était de progresser sur le sujet afin de pouvoir présenter leur rapport ce soir. Normalement leurs séances se passent en présentielle.

Madame Marie Patrik précise qu'il y a eu des échanges avec le Municipal en charge du dossier.

Madame Carine Maeder suggère qu'il serait bien de prévoir des dates de séances à l'avance pour prévenir ce genre de problème. Elle précise également qu'il n'est pas obligatoire que tous les membres soient présents, il suffit d'avoir la majorité. Elle pense qu'il serait plus facile de trouver trois membres disponibles, en planifiant des dates à l'avance.

Monsieur Eric Bocquet souligne que, pour ces questions de confidentialité, la Commission des finances a opté pour la messagerie Signal, qui favorise cette notion de confidentialité plutôt que la messagerie standard de Whats'app. Il existe également d'autres messageries indépendantes utilisées par les entreprises, qui garantissent la confidentialité.

Madame Carine Maeder demande à la Commission de l'administration générale si leurs communications par Whats'app étaient par message ou par visio.

Madame Marie Patrik précise que les échanges avec la Municipalité se sont faits par mail ou par téléphone. Par Whats'app il ne s'agissait que de prises de positions et de points de vue.

La parole n'étant plus demandée, la présidente invite l'assemblée à passer au vote.

Le préavis 74/2025 est accepté à l'unanimité avec 1 abstention

13. Rapport des représentants du Conseil communal dans les associations et sociétés

La présidente invite les délégués à présenter leur compte-rendu pour informer le Conseil sur la marche, les activités et décisions des associations et sociétés où le Conseil communal est représenté.

Elle donne la parole aux différents délégués :

Madame Myriam Bédat, déléguée auprès de l'**AISGE (Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs) :** prochaine séance, la semaine prochaine.

Monsieur Adrian von Wyl délégué auprès de **l'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte, Gland) :** Dernière réunion, le 27 août 2025, à Arzier. Deux préavis acceptés :

- Préavis 17 : relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 92'165'160.- pour la construction d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association au lieu-dit « Lavasson » sur le territoire de la commune de Gland.
- Préavis 18 : relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour l'intégration d'un local destiné à ThermorésO SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP

Ce résultat fait suite à plus de 10 ans de discussions. Le coût est de CHF 92'000'000.- et les subventions de CHF 11'700'000.-. Le coût net sera d'environ CHF 80'000'000.-. La STEP sera normalement opérationnelle en automne 2028. Elle servira 72'500 personnes. Les intéressés peuvent se rendre sur le site : www.apec-gland.ch.

Monsieur Geoffrey Geissmann délégué à la délégation du **feu Genolier-Givrins-Trélex :** prochaine séance, le 12 novembre 2025.

Monsieur Geoffrey Geissmann membre du **SDIS (Association intercommunale en matière de Défense Incendie & Secours) :** prochaine séance le 30 septembre 2025.

Monsieur Thierry Staeger membre du Conseil d'administration de **GENOLIER CAD SA (chauffage à distance) :** prochaine séance la semaine prochaine.

Monsieur Nicolas Bolay, membre du Conseil intercommunal du **Groupement Forestier de La Colline :** prochaine séance en septembre.

Monsieur Pascal Colombo en remplacement de Monsieur Christophe Pidoux délégué auprès du **Conseil intercommunal Région de Nyon :** prochaine séance, le 8 octobre 2025.

Monsieur Raphaël Macheret délégué auprès du Conseil intercommunal de **l'ORPC Nyon (Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Nyon :** séance du 17 septembre 2025. Deux préavis acceptés :

- Préavis N° 17 - 2021-2026 relatif au Budget 2026
- Préavis N° 18 - 2021-2026 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 67'000 (2ème étape des travaux de rénovation et mise en conformité du bâtiment CEP de Prangins).

Coût actuel : CHF 23.-/habitant

La présidente clôt le sujet en remerciant les délégués pour leur participation aux différentes associations et sociétés

14. Divers et propositions individuelles

Monsieur Alexandre Devis a rencontré l'architecte et le gestionnaire du fonds immobilier de la parcelle 24. Il a été surpris d'apprendre que d'après eux, l'administration communale leur aurait accordé 6 dérogations par rapport au règlement communal sur la base du nouveau règlement qui n'a pas encore été ni approuvé ni voté par le Conseil. Soit cinq logements au lieu de deux, des pentes de toit non conformes, des percements de toitures, des éléments non conformes au projet. Il aimerait savoir si la Municipalité à bien rencontré ces personnes ou s'il s'agit de bluff de la part de l'architecte.

Monsieur Pascal Colombo répond que le règlement actuel s'applique pour toutes les nouvelles constructions. Tant que le nouveau règlement (nouveau PACom) n'est pas en force et il ne le sera pas avant publication, avant traitement des oppositions, avant passage au Conseil, avant passage au canton. La référence est le règlement actuel. Il affirme qu'aucune dérogation particulière n'a été accordée. Ils ont reçu deux oppositions mineures. Il est étonné qu'un architecte ait pu dire que la Municipalité a dérogé à quelqu'un ou à quelque chose en se référant à un document auquel il n'a pas pu avoir accès. (Monsieur Colombo ne considère visiblement pas le bon projet. Il pense au projet de la pharmacie).

Monsieur Alexandre Devis dit que l'architecte aurait rencontré la Municipalité pour le projet de la parcelle 24.

Monsieur Gérald Girardet dit qu'il y a eu des discussions, des possibilités éventuellement, mais que rien n'a été décidé. La mise à l'enquête n'a pas encore eu lieu. Il n'y a encore rien au niveau officiel. Il mentionne encore que la réponse à son mail lui parviendra la semaine prochaine suite à la séance de Municipalité.

Monsieur Cédric Girardet revient sur la fête du 1er août qui était une très belle fête avec une mention spéciale au spectacle de rue et au magnifique feu d'artifice.

Monsieur Raphaël Macheret indique encore la date du 6 novembre 2025 qui sera celle du recrutement des nouveaux sapeurs-pompiers.

La présidente lève officiellement la séance, les jetons de présence peuvent être distribués, il est 22h05.

La Présidente La secrétaire

Conseil Communal * Commune de Genolier * CANTON VAUD LIBERTE ET PATRIE

Carine Maeder Laurence Werlen

Adopté le